



Envoyé en préfecture le 07/03/2022

Reçu en préfecture le 07/03/2022

Affiché le

SLO 3

ID : 033-213300700-20220301-20222-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 1er MARS 2022**

L'an deux mille vingt et un, le Premier mars, le Conseil Municipal de BRACH,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en vertu de l'article L.2121-7 du Code
Général des Collectivités Territoriales
Sous la Présidence de Monsieur Didier PHOENIX, Maire.
Date de la convocation du Conseil Municipal : 22 février 2022

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

Etaient présents : Didier PHOENIX, Gilles NAVELLIER, CHAUSSONNET Denis, Jacques LASSALLE, Carmen PICAZO, Chantal BOURDELAS, Magali LARAPIDIE, Colette DUPIN, Gilles RODRIGUEZ, Franck MEYRE, Isabelle DUVILLARD, Audrey JOLLY, Renaud CHEIN, Catherine SANCHEZ

Etaient absent excusé : Sophie OLIAS—ZEITSCHER pouvoir Didier PHOENIX

Secrétaire de séance : Colette DUPIN

DELIB_2022/2_Finances

Compte administratif 2021_Budget Principal

Après avoir désigné M. LASSALLE Jacques, en qualité de Président de séance et Doyen d'âge, pour l'adoption de la délibération portant sur le compte administratif de l'exercice 2021 ;

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par M. PHOENIX Didier, Maire de BRACH ;

Après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Lui donne acte de la présentation du compte administratif 2021, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
Compte administratif	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté (2021)		307 554.60 €		73 169.50 €		380 724.10 €
Opération/l'exercice	500 859.98 €	739 337.50 €	374 373.16 €	265 042.15 €	875 233.14 €	1 004 379.65 €
Totaux	500 859.98 €	1 046 892.1 €	374 373.16 €	338 211.65 €	875 233.14 €	1 385 103.75 €
Résultat de clôture		546 032.12 €	- 36 161.51 €			
Restes à réaliser 2022			- 29 574.31 €		- 29 574.31 €	
Résultat	480 296.30 €					

1, Place de l'Eglise 33480 BRACH MEDOC
Tél. : 05.56.58.23.66

Envoyé en préfecture le 07/03/2022

Reçu en préfecture le 07/03/2022

Affiché le

SLO 4

ID : 033-213300700-20220301-20222-DE

Pour le reste, constate pour la comptabilité du budget « Principal », les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le compte Administratif 2021 du BUDGET PRINCIPAL.

M. PHOENIX, Maire, a quitté la séance avant la délibération pour ne pas prendre part au vote, conformément aux dispositions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales en son article L.2121-14.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le président de séance,

J.LASSALLE

